



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 juin 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 20 JUIN 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 juillet 2002

**Cession du 112 - 114 rue de Strasbourg à l'OPAC Sud Deux-Sèvres
et participation de la Ville à l'aménagement du site**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER,
Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul
SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX,
M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme
Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU,
M. Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,
Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE
FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.

Excusés :

Conseillers :

M. Alain GARCIA, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juin 2002

DELIBERATION D20020215

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Cession du 112 - 114 rue de Strasbourg à l'OPAC Sud Deux-
Sèvres et participation de la Ville à l'aménagement du site**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :
Mesdames et Messieurs,
Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de Niort est propriétaire de la maison d'habitation sise 112-114, rue de Strasbourg, cadastrée section CP n° 238, qui nécessite d'importants travaux de réhabilitation. Dans l'objectif d'accroître la production de logements sociaux et d'en diversifier la localisation, il serait souhaitable de vendre à l'OPAC Sud Deux-Sèvres l'immeuble cité ci-dessus au prix de 92 994,00 € conformément à l'avis du service du domaine.

L'OPAC Sud Deux-Sèvres, dans ses schémas d'aménagement, a prévu la construction de sept logements sur le terrain disponible attenant à la maison et la restructuration de cette dernière en deux logements.

L'OPAC Sud Deux-Sèvres doit présenter auprès des services de la DDE un dossier de demande de subvention pour surcharge foncière concernant le projet cité ci-dessus, qui lui permettra d'obtenir le financement théorique suivant sur la base de 40 % de l'assiette :

- Pour 2 logements créés dans la maison existante : 17 575,00 €
- Pour l'immeuble de 7 logements créé sur le terrain nu : 6080,44 €

De plus, afin de pouvoir faire aboutir le projet d'aménagement, la Ville de Niort apportera une subvention égale à la différence entre d'une part le coût du foncier et le montant des travaux de viabilisation de l'opération estimé à 16.378,88 € et d'autre part la subvention pour surcharge foncière effectivement obtenue par l'OPAC Sud-Deux Sèvres auprès des services de l'Etat.

Ce n'est qu'à réception de la lettre de notification des services de la DDE par l'OPAC de la subvention pour surcharge foncière que la Ville de Niort ajustera le montant de sa participation à celle-ci dont le montant définitif fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié portant sur la cession de l'immeuble aux conditions citées ci-dessus, tous les frais étant supportés par l'OPAC.
- valider le principe d'une subvention de la Ville de Niort versée à l'OPAC Sud-Sèvres d'une part en participation aux surcoûts liés aux contraintes techniques et d'autres part afin de permettre la réalisation du projet de réhabilitation et de construction défini par l'OPAC.

(Bernard BELLEC, Président de l'OPAC, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	1
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)